

randstad group policy

# business principles.



# randstad

# business principles.

Cette Politique du Groupe Randstad est la traduction locale du Code de déontologie 2019 de Randstad Global.

Randstad est le leader mondial en matière de services de ressources humaines. En alliant le potentiel des technologies modernes et l'enthousiasme de nos professionnels en matière de ressources humaines (notre stratégie Tech & Touch), nous souhaitons susciter une expérience intrinsèquement plus humaine. C'est ce que nous appelons « Human Forward ». Notre objectif ultime est d'avoir un impact sur la vie professionnelle de 500 millions de personnes à travers le monde d'ici 2030. Tandis que nous œuvrons chaque jour à la réalisation de cet objectif, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de toujours agir en faisant preuve d'intégrité et dans le respect des droits de l'homme, conformément aux valeurs fondamentales de Randstad et à ce Code de déontologie.

Les valeurs fondamentales de Randstad - [connaître, servir et faire confiance, défendre les intérêts individuels et rechercher la perfection](#) - nous aident à faire ce qui est bien. Notre Code de déontologie soutient ces valeurs fondamentales et assure une parfaite adéquation entre les besoins du monde dans lequel nous travaillons et notre comportement, tant au niveau professionnel que privé et veille à ce qu'ils se renforcent mutuellement.

Randstad reconnaît également sa responsabilité en termes de relations extérieures. Le Code de déontologie s'applique tout autant dans le cadre des contacts et des interactions avec nos candidats, fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux. Randstad encourage un dialogue actif avec les parties concernées du monde du travail.

Afin d'affirmer cette responsabilité, Randstad est signataire du [Pacte mondial des Nations Unies](#) et respecte et soutient dès lors ses dix principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Nous nous engageons à intégrer les principes du Pacte mondial des Nations Unies à notre stratégie, notre culture, nos activités quotidiennes, de telle sorte que ces dix principes soient considérés comme faisant partie intégrante de notre Code de déontologie.

Le Code de déontologie représente les normes minimales applicables à tous les représentants de Randstad, y compris nos collaborateurs et directeurs : personne ne peut y déroger. En cas de nécessité, certains de nos Principes de conduite seront détaillés dans des politiques et procédures Randstad distinctes.

## connaître

Nous sommes des experts. Nous connaissons nos clients, nos candidats, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux. Dans notre activité, c'est souvent une question de détails.

1. Nous connaissons les principes internationaux en matière de droits de l'homme, les politiques et les procédures internes de Randstad, ainsi que les lois qui régissent notre activité et nous y conformons.
2. Nous connaissons et nous nous conformons aux lois relatives au droit de la concurrence et antitrust.
3. Nous connaissons et nous respectons les lois relatives aux délits d'initiés et à l'abus de marché des actions et des valeurs mobilières de Randstad.
4. Nous nous assurons que nos dossiers (dont ceux qui contiennent des informations personnelles) soient créés, utilisés, enregistrés et détruits conformément à la législation.

## servir

Notre réussite résulte de notre foi collective dans l'excellence du service, dépassant les exigences de base de notre secteur.

5. Nous menons nos activités en faisant preuve d'honnêteté et d'éthique et nous évitons toutes les situations qui pourraient engendrer un conflit d'intérêt ou susciter le moindre conflit entre les intérêts de Randstad et nos intérêts personnels.
6. Nous n'offrons, ne payons ou n'acceptons pas des pots-de-vin ou quelque objet de valeur qui pourrait avoir une influence inappropriée ou donner une impression de comportement inapproprié.
7. Nous n'offrons et n'acceptons pas non plus de cadeaux ou l'hospitalité ou quelque objet de valeur qui pourrait avoir une influence inappropriée ou donner une impression de comportement inapproprié.

## faire confiance

Nous sommes respectueux. Nous valorisons nos relations et nous traitons les personnes avec considération.

8. Nous traitons autrui de façon équitable, agissons avec soin et de manière bien considérée et respectons les droits de l'homme. Nous ne tolérons aucune forme d'intimidation ou de harcèlement.
9. Nous respectons le droit relatif à la vie privée, nous nous assurons que les informations confidentielles le restent et ne faisons aucun usage abusif des informations confidentielles détenues par d'autres parties.
10. Nous ne nous livrons à aucun détournement de biens de Randstad, y compris du matériel informatique, des logiciels et des systèmes et bases de données à des fins personnelles.

## promouvoir simultanément tous les intérêts

Nous considérons les choses dans des perspectives plus larges et prenons notre responsabilité sociale au sérieux. Nos activités doivent toujours bénéficier à la société dans son ensemble.

11. Nous attachons de l'importance à la diversité et à l'intégration. Nous nous investissons dans l'égalité des chances et nous ne faisons pas de discrimination fondée sur l'âge, la couleur, le handicap, l'identité de genre, l'état civil, la nationalité, la race, l'origine ethnique, les convictions religieuses, l'appartenance culturelle, l'orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques non pertinentes ou illégales.

12. Nous n'entretenons pas des relations avec des personnes impliquées dans des activités terroristes ou d'autres activités criminelles.
13. Nous n'apportons pas notre contribution à des candidats à des fonctions publiques ou privées, à des partis politiques ou à d'autres groupes d'intérêt politique.

## rechercher l'excellence

Nous cherchons toujours à améliorer et à innover. Nous sommes là pour satisfaire nos clients et candidats dans tout ce que nous faisons, jusque dans les moindres détails. C'est cela qui fait notre différence.

14. Nous considérons la santé et la sécurité dans notre entreprise comme une priorité absolue, que ce soit celles de nos propres collaborateurs ou de nos candidats (travailleurs temporaires).
15. Nous veillons à établir et fournissons des contrats, des informations financières et des dossiers complets, raisonnables, en temps opportun, précis et compréhensibles.
16. Nous prenons en compte et cherchons à minimiser au mieux l'impact de notre activité sur l'environnement.

Quiconque a tout lieu de soupçonner une infraction à ces Principes de conduite peut le signaler auprès de Randstad.

Il ou elle communiquera en premier lieu ses inquiétudes par la voie des canaux ordinaires d'alerte (locaux), soit par la voie des lignes hiérarchiques de la direction locale, soit auprès des interlocuteurs locaux habituels, tels que le service des ressources humaines, le service juridique, les personnes de confiance désignées, les bureaux de réclamation, etc. Le signalement d'un problème à la direction est généralement le mode le plus rapide, ainsi que la voie la plus souhaitable et la meilleure façon d'assurer un environnement de travail de qualité et ouvert dans l'ensemble du groupe Randstad.

Si ces canaux d'alerte locaux se révèlent être inappropriés ou inefficaces ou si la personne qui signale le problème éprouve quelques difficultés à parler directement de ses inquiétudes, le dispositif d'alertes professionnelles de Randstad, tel qu'il est exposé dans la « Misconduct Reporting Procedure », pourra être utilisé mais en dernier ressort seulement.

Tous les sujets d'inquiétude communiqués conformément à cette procédure seront traités en toute confidentialité et en garantissant totalement à la personne qui introduit une plainte de bonne foi qu'elle ne fera l'objet d'aucune sanction. Les alertes seront examinées en temps voulu et des mesures correctives seront prises si nécessaire, afin de résoudre les problèmes de manière satisfaisante. Bien que les alertes communiquées à la Ligne « Intégrité » puissent être présentées de manière anonyme, le fait pour le plaignant de révéler son identité en facilite l'examen.

La « Misconduct Reporting Procedure » de Randstad figure sur le site Web [randstad.be](http://www.randstad.be). Vous pouvez joindre la Ligne « Intégrité » comme suit :

- soit par téléphone au : 0800 71365
- soit en ligne sur : <http://www.speakupfeedback.eu/web/integrityatrandstad/be>

Le code d'accès est 42101.

1.

## Les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies

### **Droits de l'Homme**

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
2. Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

### **Normes internationales du travail**

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
4. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.
5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

### **Environnement**

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### **Lutte contre la corruption**

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

